
ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'art. 9 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,
le Conseil municipal

À ÉLU

les membres suivants afin de constituer le bureau du conseil municipal pour la période
allant du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024 :

La Présidente/Le Président

Madame Audrey PION

Élu(e) par 12 voix, soit à l'unanimité

Le Vice-Président

Monsieur Olivier GROS

Élu(e) par 12 voix, soit à l'unanimité

Le Secrétaire (externe)

Monsieur Christophe Mage

Élu(e) par 12 voix, soit à l'unanimité

La Présidente



Laura Mathil

Le Secrétaire



Christophe Mage